



Paris, le 6 avril 2010

Appel à candidatures sur la fonction de Délégué Régional

L'évolution rapide des modes d'organisation de la recherche française, la multiplication des structures de coopération, l'émergence d'acteurs locaux importants, imposent au CNRS d'être très réactif au niveau régional tout en déployant une stratégie scientifique nationale claire. A ce titre, le Centre dispose d'un atout de poids grâce à sa longue tradition de déconcentration et à la position clé des délégués régionaux dans l'organisation de l'établissement.

Le CNRS doit prochainement remplacer quatre de ses délégués régionaux. Les délégations concernées sont celles de **Centre-Est** (Nancy) en mai 2010, **Aquitaine-Limousin** (Bordeaux) en septembre 2010, **Bretagne - Pays-de-Loire** (Rennes) et **Nord - Pas-de-Calais - Picardie** (Lille) en janvier 2011.

Le délégué régional est le représentant de la gouvernance du CNRS en région. Il est le porteur de l'unité de l'établissement et, à ce titre, il a une mission d'animation de la communauté CNRS dans sa région. Placé sous l'autorité du Directeur général délégué aux Ressources (DGD-R), il est également, en liaison avec le Directeur général délégué à la Science (DGD-S), l'interlocuteur permanent des partenaires régionaux de l'établissement : universités et écoles, collectivités territoriales, entreprises, etc. et participe à la préparation, à la négociation et au suivi des contrats quadriennaux et des projets régionaux.

Sa fonction de gestionnaire des ressources humaines, financières et techniques du CNRS l'amène à être le garant de la qualité du service rendu aux laboratoires. Au-delà de la gestion des procédures déconcentrées, il doit assurer une fonction de conseil auprès des directeurs d'unité.

Nommé par le Président, sur proposition du DGD-R et après consultation du Comité de direction, chaque délégué régional dispose d'une lettre de mission.

Pour mener à bien sa mission, le délégué régional doit être en liaison directe avec le Comité de direction de l'établissement dont il est le relais en région. La réforme de l'organisation du CNRS en cours de discussion devra apporter des améliorations sur ce point.

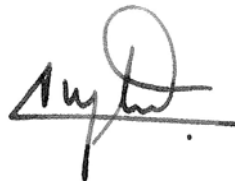
L'activité des délégués est coordonnée par le DGD-R qui analyse avec eux, lors d'un entretien annuel, les résultats obtenus et leurs objectifs prioritaires pour l'année à venir. Acteurs clés de la mise en œuvre à l'échelon local des politiques du CNRS mais aussi de la remontée de l'information de terrain pour éclairer et orienter les décisions de la gouvernance, les délégués régionaux doivent être en contact constant et direct avec les

Instituts et les différentes directions du siège. Par ailleurs, chaque délégué régional vient régulièrement s'entretenir avec l'ensemble du Comité de direction de la situation des activités du CNRS dans sa circonscription.

Cette fonction nécessite une expérience préalable de l'exercice des responsabilités dans le domaine de la gestion de la recherche. Elle peut constituer une étape importante du parcours d'un dirigeant scientifique (directeur d'unité de recherche ou de service, de programme...), au service du CNRS.

La fonction de délégué régional est essentielle au bon fonctionnement de l'établissement. J'attache donc une importance particulière à ce recrutement. Il doit notamment être l'occasion de diversifier les origines, les formations et les compétences des cadres de l'organisme. J'invite tout particulièrement les chercheurs qui, après une première expérience de gestion de laboratoire ou de projet, souhaitent s'investir pleinement dans la modernisation de l'établissement au service de la recherche, à répondre à cet appel à candidature.

Toutes les personnes intéressées par ces postes, dont la description précise figure en annexe, doivent faire acte de candidature auprès de Vincent Mignotte, Responsable du Développement Professionnel des Cadres Supérieurs et Dirigeants, avant le **10 mai 2010**. Leur dossier sera examiné par un comité de présélection (voir la procédure de recrutement jointe).



Xavier INGLEBERT
Directeur général délégué aux Ressources

NB. Le présent appel à candidature, au-delà de la sélection de quatre délégués régionaux, est également l'occasion pour le CNRS d'identifier des cadres qui souhaitent à moyen terme prendre des responsabilités de gestion au niveau central ou déconcentré. Ces futurs cadres dirigeants feront l'objet d'un suivi particulier afin de les mettre en situation d'occuper des fonctions de haut niveau (directeur adjoint administratif d'Institut scientifique, chef de service, délégué régional, etc.) lors des prochains renouvellements.

La fonction de Délégué Régional

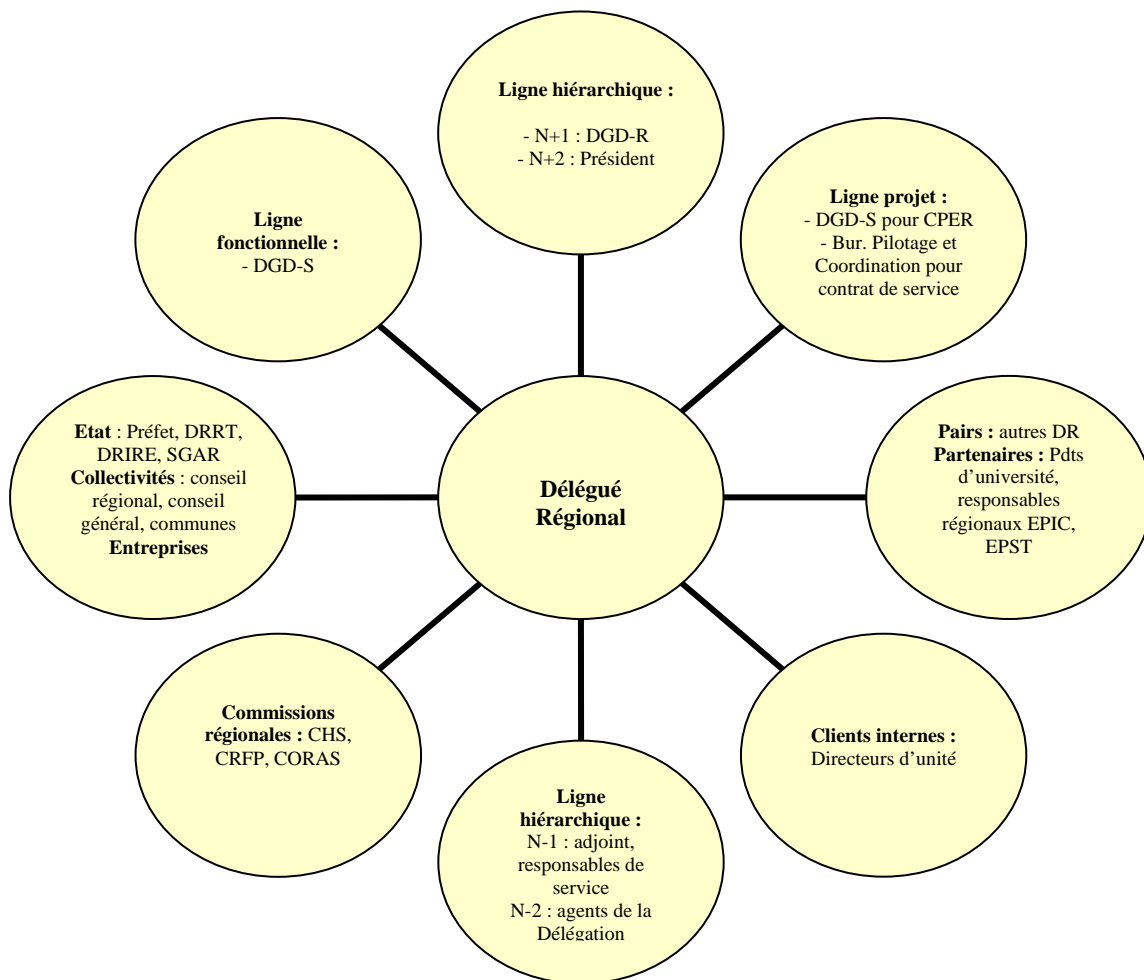
Emploi-type : Dirigeant administratif

Fonction : Délégué régional

Positionnement :

Le délégué régional, nommé par le Président sur proposition du Directeur général délégué aux Ressources (DGD-R), et après avis du Comité de direction, est le représentant institutionnel du CNRS et de sa direction auprès des directeurs d'unité, des personnels des unités et services, et des partenaires extérieurs. Il porte la stratégie de l'organisme dans sa circonscription. Il assure la direction de l'échelon régional de gestion administrative, financière et du personnel du CNRS. Il est ordonnateur secondaire, personne responsable des marchés, et assume les responsabilités statutaires du CNRS en tant qu'employeur, dans le cadre de la politique nationale du CNRS. Il dirige ses services en veillant au développement des personnes.

L'action des délégués régionaux est coordonnée par le Directeur général délégué aux Ressources du CNRS, qui est leur supérieur hiérarchique. La durée de leur mandat est, en principe, de cinq ans.



Missions et responsabilités :

- Coordonner, dans le cadre de la politique de l'établissement, l'action du CNRS en région et à ce titre :

- o Porter la stratégie de l'établissement : intensification des relations avec les Universités, mise en place de la délégation globale de gestion, déploiement des projets de systèmes d'information...
- o Assurer sous la co-direction du DGD-R et du Directeur général délégué à la Science (DGD-S), la conduite de la négociation et du suivi des contrats quadriennaux avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
- o Contribuer à l'instruction et au suivi des projets régionaux (CPER, équipements mi-lourds, plates-formes technologiques, pôles),
- o Assurer la représentation institutionnelle du CNRS auprès des partenaires locaux (instances décisionnelles, conseils d'administration, comités de suivi, etc.) et la diffusion de l'information sur la politique de l'établissement,
- o Analyser les dynamiques régionales susceptibles d'agir sur la politique partenariale du CNRS et proposer à la direction générale les actions appropriées,
- o Promouvoir les recherches conduites par le CNRS en région et communiquer sur les activités de l'organisme.

- Assurer la gestion administrative et financière et la gestion du patrimoine liée aux activités de recherche effectuées dans les laboratoires de la circonscription de la délégation régionale.

- o Assurer, en qualité d'ordonnateur secondaire, le suivi de l'exécution du budget qui lui est délégué,
- o Ordonner les dépenses et les recettes liées à l'activité des structures de sa circonscription,
- o Organiser le lancement et le suivi des marchés dont il a la responsabilité en tant que personne responsable des marchés (PRM),
- o Mettre en place les crédits attribués aux laboratoires,
- o Suivre l'exécution des programmes et des conventions,
- o Assurer l'entretien du patrimoine immobilier et le cas échéant, la maîtrise d'ouvrage des opérations nouvelles,
- o Veiller au respect de la réglementation et des procédures applicables au CNRS.

- Mettre en œuvre, en liaison avec la DRH, la politique de gestion des ressources humaines de l'établissement

- o Mettre en œuvre les procédures de gestion déconcentrée des personnels et assumer les responsabilités statutaires du CNRS en tant qu'employeur,
- o Contribuer, à l'échelon local, aux actions de gestion des ressources humaines (analyse des compétences, formation, campagnes de mobilité, gestion des carrières des ITA, etc.),
- o Veiller au développement des personnes dans la Délégation et les laboratoires, et participer au repérage des talents,

- o Assurer, à l'échelon local, le dialogue avec les organisations syndicales et les représentants du personnel,
- o Assurer la cohérence entre la satisfaction des besoins de formation des unités et la politique de formation de l'établissement,
- o Mettre en application l'ensemble des dispositions concernant la sécurité et la santé des personnels au travail,
- o Participer à la coordination de l'action sociale par l'intermédiaire des instances spécialisées.

- Organiser et apporter l'appui nécessaire aux unités

- o Coordonner les fonctions d'intérêt collectif de soutien aux activités de recherche,
- o Conseiller les directeurs d'unité dans l'organisation et la gestion administrative de leur laboratoire,
- o Conseiller les directeurs d'unité dans le montage des contrats industriels, européens et de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR),
- o Instruire et suivre les opérations d'investissement,
- o Organiser les démarches de mutualisation entre unités.

- Animer la communauté CNRS

- o Présider des instances consultatives,
- o Favoriser les contacts entre les directeurs d'unités de la région et entre les personnels des structures de recherche, encourager les synergies,
- o Animer le « collectif » des directeurs d'unités de la circonscription,
- o Relayer les informations entre le siège et les personnels.

- Organiser, animer et coordonner l'activité des services de la délégation et assurer les responsabilités dévolues aux chefs de service à l'égard du personnel placé sous son autorité

- Assurer le reporting auprès de la gouvernance sur les différents aspects de l'activité des services de la délégation et sur sa propre action :

- o Participer à l'alimentation du tableau de bord de l'établissement,
- o Veiller à la qualité de l'information produite par la Délégation.

Compétences :

- Disposer d'une bonne connaissance du dispositif national et européen de recherche et d'enseignement supérieur ainsi que du fonctionnement des collectivités territoriales.

- Avoir une forte expérience de l'exercice de responsabilités dans le domaine de la gestion de la recherche (budget, finances, ressources humaines, partenariat, etc.) et dans une responsabilité d'encadrement.

- Avoir une compétence avérée en management :
 - o Capacité d'analyse et de synthèse
 - o Capacité d'organisation, d'animation, de coordination d'équipes et de projets
 - o Capacité à collaborer avec des interlocuteurs de haut niveau.

- Maîtriser l'anglais à l'écrit et à l'oral.

Exemples de profils recherchés :

- Administrateur de la recherche
- Ingénieur, chercheur ou enseignant-chercheur ayant déjà une expérience de gestion de la recherche,
- Sous-préfet ou administrateur civil...

Procédure de recrutement des Délégués Régionaux

1) Les candidats constitueront un dossier : lettre de motivation, curriculum vitae, rapport d'activité (responsabilités successives, contexte, résultats obtenus), et l'adresseront par courrier électronique au service Développement Professionnel Cadres Supérieurs et Dirigeants :

M. Vincent MIGNOTTE
CNRS - DRH
3 rue Michel-Ange
75794 PARIS CEDEX 16
Tel : 01 44 96 43 42
Courriel : dirigeants@cnrs-dir.fr

Date limite d'envoi des candidatures : le 10 mai 2010.

- 2) Les candidats seront auditionnés par un Comité de présélection.
- 3) Le DGD-R, puis le Président, recevront les candidats présélectionnés.
- 4) Après consultation du Comité de Direction du CNRS, le Président décidera de la nomination.